Fait à Lège-Cap Ferret, le 17 janvier 2022

PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

CONCESSION D'OCCUPATION DU DOMANE PUBLIC COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION COMMERCIALE POUR L'ANNEE 2022

Objet de l'occupation :

La présente consultation a pour objet d'attribuer les autorisations de voirie pour les emplacements ci après désignés :

- Emplacement n°1 : Claouey – Avenue des Halles près de l'office de tourisme
  Manège type carrousel

- Emplacement n°11 : Claouey – Cousteau de la Machine
  Cabane à miel

Nature de l'activité : Les conditions d'exploitation et le montant de la redevance pour chaque lot sont détaillés dans le cahier des charges.

Durée de l'occupation : La présente consultation concerne exclusivement la période estivale 2022. Les autorisations seront délivrées uniquement pour cette période, sans possibilité de reconduction.

Retrait des dossiers : Le dossier de consultation complet (règlement de consultation, cahier des charges et plans) est disponible en téléchargement sur le site internet de la ville de Lège-Cap Ferret, ou à retirer par mail à l'adresse marchespublics@legecapferret.fr

Dépôt des dossiers : Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le **4 février 2022 à 12h00**
Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.